

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI -
- Sylvie BERTIN - Sandra DINET – Cécile GAUVILLE-HERBET - Stanislas HALAMA –
Françoise LEDOUX - Guillaume MARECHAL – Michel CAILLOUX - Philippe HULOT -
Bernard VERSCHELDEM - Henri KIRIEL - Christophe KROL - Jacky MELIQUE – Alain
TROUVE

Absents : Philippe PORCHER, Pouvoir à Bernard VERSCHELDEM
Mireille FALQUE, Pouvoir à Claude BOUHELIER

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 26 mars 2009
- Approbation du rapport de zonage d'assainissement
- Piscine : autorisation de vente de boissons et friandises et tarifs
- SAGE Oise Aronde : création de syndicat et approbation de ses statuts + adhésion
- RSA : instruction des dossiers
- Subvention école de musique Camille Saint Saëns

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 26 mars 2009 :

Le compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour l'approbation du rapport de zonage d'assainissement :

Madame Le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable au futur plan de zonage d'assainissement suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 26 février 2009 au 28 mars 2009 en mairie.

Plusieurs personnes sont venues consulter le dossier et Madame le Commissaire Enquêteur a répondu à toutes les questions qui ont été posées à ce sujet.

La Communauté de Communes du Pays de Senlis devra approuver ce document également.

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de zonage d'assainissement .

3. Délibération pour l'autorisation de vente de boissons et friandises et fixer les tarifs :

Après débat, il est convenu d'autoriser la vente de boissons et friandises à la piscine.

Les tarifs suivants sont proposés :

- CORNET DE GLACE (MAGNUM etc.) - JUS DE FRUIT – EAU : 1 € 50
- GLACE AUX FRUITS (SORBET) - FRIANDISES : 1 €

Le Conseil Municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

4. Délibération pour la création et l'adhésion au Syndicat Mixte Oise Aronde et approbation des statuts :

Monsieur Le Maire et Alain TROUVE (délégué titulaire du SAGE OISE ARONDE) expliquent au conseil municipal le bien fondé de la création de ce syndicat.

Le SAGE est un outil de planification définie à l'échelle d'un bassin versant dont l'objectif est la recherche d'un équilibre durable entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction des usagers.

Monsieur Le Préfet de l'Oise a, par arrêté du 16 octobre 2001, délimité le périmètre du SAGE Oise Aronde et constitué la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le SAGE Oise Aronde regroupe 89 communes.

A l'issue d'un long processus d'élaboration réalisé en étroite concertation avec les acteurs locaux, le SAGE Oise Aronde a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau en séance plénière du 28 juin 2007 pour engager la procédure d'adoption. Au terme de cette procédure administrative, le SAGE sera approuvé par arrêté préfectoral et entrera alors dans sa mise en œuvre prévue à la fin du premier semestre 2009.

Actuellement, l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) porte le SAGE Oise Aronde mais elle ne représente que 15 communes parmi les 89 présentes sur le périmètre. La création d'un syndicat mixte pour porter le SAGE Oise Aronde doit permettre une meilleure représentativité et implication des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et des Communes dans le fonctionnement du SAGE avec l'élection d'un comité syndical.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur la création du Syndicat Mixte Oise Aronde regroupant les communes de Catenoy, Fleurines, Lachelle, Morienvil, Pierrefonds, Verberie, Rosoy, Labruyère et les communautés de Communes du Pays d'Oise et d'Halatte, du Pays des Sources, de la Plaine d'Estrées, du Plateau Picard et la Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne.
L'objet du syndicat est l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Oise Aronde.
- décide d'adhérer au Syndicat Mixte Oise Aronde et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.
- approuve les statuts du Syndicat Mixte Oise Aronde,
- rappelle le nom des délégués titulaire et suppléant à siéger au comité syndical du Syndicat Mixte Oise Aronde (vote par délibération du conseil municipal de Fleurines n°11 du 31 mars 2009) :

. Délégué Titulaire : Alain TROUVE

. Délégué Suppléant : Philippe FALKENAU

La participation actuelle de Fleurines s'élève à environ 400 € / an, soit 1% du budget actuel du Syndicat Mixte Oise Aronde.

5. Revenu de Solidarité Active : instruction des dossiers :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le RSA (revenu de solidarité active) remplacera le RMI et l'allocation de Parent Isolé à compter du 1^{er} juin 2009.

De ce fait, il appartient à la commune de décider d'instruire ou de ne pas instruire les demandes de RSA en mairie. Ce point du jour sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale qui devra délibérer le 26 mai 2009.

6. Subvention école de musique Camille Saint Saëns :

Monsieur le Maire rappelle qu'un imprimé type « demande de subvention » a été envoyé à toutes les associations subventionnées par la commune au début de l'année 2009. La date limite de réception des dossiers était le 30 janvier 2009.

Or, nous avons reçu le dossier de demande de subvention de l'école de musique Camille Saint Saëns près de 3 mois après la date limite.

Le débat s'installe sur la possibilité d'accorder à titre tout à fait exceptionnel, une subvention de 500 € soit 50 % de la subvention de l'an passé.

Une partie du conseil municipal considère que le budget a été voté et l'ensemble des subventions accordées et, qu'à ce titre, nous ne pouvons déroger aux principes édictés.

Le conseil municipal se prononce à 16 voix pour et 3 voix contre.

Cette subvention sera prise sur la ligne budgétaire « subventions exceptionnelles ».

Un courrier sera envoyé à la présidente de l'école de musique Camille Saint Saëns pour lui faire part de la décision du conseil municipal et l'informer que, pour l'année prochaine, la demande de subvention devra être envoyée dans les délais, faute de quoi le conseil municipal se verra contraint de n'accorder aucune subvention à cette association.

La séance est levée à 21:50 heures. .

Le Maire

Philippe FALKENAU